



**PRÉFÈTE
DE LA SOMME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer
de la Somme**

Amiens, le **20 OCT. 2020**

Madame,

Mes services ont reçu le 21 septembre 2020 l'avis favorable de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (Cada) en date du 10 septembre 2020 à votre requête concernant des études dites « test de sensibilité », ainsi que votre courrier du 18 septembre 2020 réitérant cette demande.

Cet avis a déclaré communicables les documents relatifs au Plan de Prévention des Risques Naturels du Marquenterre – Baie de Somme, à savoir :

- les études réalisées par le cabinet CREOCEAN, études dites « test de sensibilité » évoquées en page 30 du rapport « CREOCEAN – 10330_G_Phase2a_REV03-La Rochelle, Mars 2014 »
- l'ensemble des échanges, courriers, notes et comptes rendus de réunions évoquant ces tests de sensibilité.

Les seuls éléments relatifs aux tests de sensibilité réalisés lors de l'élaboration du PPRN du Marquenterre – Baie de Somme dont disposent mes services sont :

- le rapport de phase 2a précité ;
- une note technique de novembre 2012.

Vous trouverez ci-joint un exemplaire imprimé de ces deux documents.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de toute ma considération.

Pour la préfète et par délégation,
La secrétaire générale,



Myriam GARCIA

Madame Florence BROSSIER
341, chemin des Genets
80120 – HERRE-LES-RUE